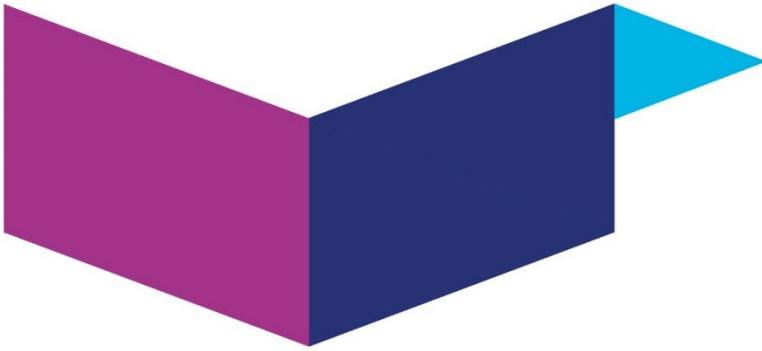


Mars 2025

# SYNTHESE DES ETUDES PUBLIEES PAR FRANCE COMPETENCES EN 2024



Observations  
et évaluations



## Table des matières

1	ETUDE SUR LE CPF COMME APPUI AUX DEMARCHES DE MOBILITE PROFESSIONNELLE.....	2
2	ETUDE SUR L'ACCES AU PTP ET LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES COMMISSIONS PARITAIRES 2	
3	ETUDE SUR LES STRATEGIES ECONOMIQUES DES OFA FACE A LA LIBERALISATION REGULEE DE L'APPRENTISSAGE.....	2
4	ETUDE SUR LES ACTIONS INITIEES PAR LES OF DELIVRANT DES FORMATIONS EN ALTERNANCE POUR TENDRE VERS UN MODELE PLUS INTEGRATIF.....	3
5	SEMINAIRE APPRENTISSAGE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.....	3
6	RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE.....	4

## AVANT-PROPOS

France compétences réalise des études et des évaluations qui éclairent la réflexion et les décisions de tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Chaque année, seule ou en collaboration avec ses partenaires, l'institution mène des évaluations pour accroître la transparence du système et son amélioration continue.

Cette rétrospective de 2024 vise à présenter de manière concise ces travaux, offrant ainsi aux lecteurs une vision complète des évaluations menées tout au long de l'année.



## **1 ETUDES SUR LE CPF COMME APPUI AUX DEMARCHES DE MOBILITE PROFESSIONNELLE**

Les exploitations statistiques complémentaires réalisées par la Direction observation et évaluation de France compétences à partir de la vaste enquête conduite conjointement avec la DARES ont permis de mettre en évidence deux grands types de résultats.

Premièrement, la grande majorité des inscriptions des salariés sur Mon compte formation sont réalisées dans un objectif professionnel. En outre, elles procèdent fréquemment d'une démarche de mobilité professionnelle. Les modalités de recours au Compte personnel de formation (CPF), ainsi que le niveau d'implication de l'entreprise dans cette démarche, varient sensiblement selon que les salariés visent une évolution au sein de la structure qui les emploie ou une transition/reconversion à l'externe.

➤ [CONSULTEZ ICI LA NOTE D'ÉTUDES](#)

Deuxièmement, lors du recours au CPF, le choix de la formation apparaît en général cohérent avec le métier initial et la démarche de l'individu. Mobiliser une formation dans la continuité de son dernier métier s'inscrit souvent dans une démarche de promotion ou de mobilité interne. Choisir une formation visant une certification qui cible un métier différent de celui occupé à l'inscription ou utiliser son CPF pour un bilan de compétences a plutôt un objectif de reconversion. Huit à neuf mois après la fin de la formation, les changements professionnels (retrouver ou perdre un emploi, changer d'employeur, de métier) concernent un peu moins de quatre personnes sur dix. À cet horizon, changer de métier est fréquent pour les personnes sans emploi à l'entrée en formation et relativement rare pour les personnes initialement en emploi. Si les nouveaux métiers occupés après la formation n'ont pas nécessairement de lien avec les métiers cibles de la formation suivie, une très grande majorité des personnes déclarent utiliser leurs acquis en formation dans leur nouvelle activité professionnelle.

➤ [CONSULTEZ ICI LA NOTE D'ÉTUDES](#)

## **2 ETUDE SUR L'ACCES AU PTP ET LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES COMMISSIONS PARITAIRES**

Cette étude s'est appuyée sur le SI commun des associations Transitions pro. Son objectif était de caractériser l'évolution des profils des candidats au projet de transition professionnelle (PTP), du dépôt d'une demande jusqu'à l'accord de la commission paritaire régionale pour la prise en charge du PTP.

Le processus a été analysé dans le temps et au travers des différents leviers de régulation des décisions de prise en charge (recommandations sur les priorités de prise en charge définies par France compétences, Conseil en évolution professionnelle).

➤ [CETTE ETUDE ALIMENTE LA FICHE THEMATIQUE PTP DANS LE RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS 2024, DISPONIBLE ICI](#)

## **3 ETUDE SUR LES STRATEGIES ECONOMIQUES DES OFA FACE A LA LIBERALISATION REGULEE DE L'APPRENTISSAGE**

Cette étude qualitative réalisée auprès de 67 OFA a permis de démontrer que, depuis l'explosion du nombre d'apprentis générée par la réforme de 2018, la dépense des organismes de formation par apprentissage (OFA) enregistre une hausse sensible, néanmoins disparate d'un organisme à l'autre. Face à cette augmentation, les OFA élaborent des stratégies d'optimisation des coûts. Certaines d'entre

elles pourraient cependant générer des effets pervers tant sur la sélectivité de l'apprentissage que sur l'efficacité du service rendu. Cela dit, la plupart des OFA utilisent leurs ressources financières, en général en augmentation, dans l'objectif de sécuriser l'avenir de leur structure mais aussi d'améliorer la qualité des formations délivrées. Ils craignent néanmoins qu'une contraction des financements publics vienne amoindrir leur capacité d'investissement.

- [CONSULTEZ ICI LA NOTE D'ETUDES](#)
- [CONSULTEZ ICI LE RAPPORT INTEGRAL](#)

#### **4 ETUDE SUR LES ACTIONS INITIEES PAR LES OF DELIVRANT DES FORMATIONS EN ALTERNANCE POUR TENDRE VERS UN MODELE PLUS INTEGRATIF**

Cette étude était centrée sur deux catégories d'action mises en place par les organismes de formation (OF) pour favoriser une meilleure articulation des apprentissages en centres de formation et dans l'entreprise :

- Les situations de travail reconstituées en centre (ateliers de production, dispositifs de simulation, jeux de rôles) ;
- Les séances d'analyse de retours d'expérience après les périodes en entreprise.

Ces actions sont examinées sous différents angles :

- Un questionnaire pour quantifier la mise en place de ces actions dans les formations alternées ;
  - Des études de cas/monographies qui ont permis d'éclairer le point de vue des apprenants ; les facteurs susceptibles de favoriser ou freiner la mise en place de ces actions et influencer leurs caractéristiques ; les conditions d'efficacité en termes de fertilité des apprentissages de ces actions.
- CETTE ETUDE DONNERA LIEU DEBUT 2025 A LA PUBLICATION DU RAPPORT FINAL ET D'UNE NOTE D'ETUDES « ANALYSER POUR REGULER ». *Ses résultats ont d'ores et déjà été présentés et mis en discussion dans plusieurs espaces (colloque AFDET/CNAM, colloque RESALT à Lyon, Journée de l'enseignement supérieur sur la Charte Qualité dans l'apprentissage).*

#### **5 SEMINAIRE APPRENTISSAGE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

A partir d'un ensemble de travaux évaluatifs récents sur ce qu'ont produit la réforme de 2018 et les plans de relance en matière d'apprentissage, France compétences et ses partenaires (Dares, Céreq, France Stratégie, SIES, DEPP...) ont organisé en juin 2024 un séminaire croisant résultats d'études et lecture politique des partenaires sociaux, des Conseils régionaux et de l'État.

Les échanges auxquels ce séminaire a donné lieu ont en particulier permis de souligner et documenter les constats suivants : la massification de l'apprentissage, dans l'enseignement supérieur et dans les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) en particulier, s'explique par les aides à l'embauche, l'accroissement de l'offre de certifications accessible et la hausse du nombre d'OFA. Si l'activité apprentissage est en général rentable pour les OFA, ces derniers élaborent de nouvelles stratégies d'optimisation des coûts dans un contexte de tensions salariales, de concurrence accrue et de changement du profil des apprentis. La plupart déploie également des éléments de pédagogie de l'alternance visant à faire dialoguer les apprentissages en centre et dans l'entreprise. Mais la hausse des taux de rupture ou le sentiment des entreprises d'être peu en relation avec leur OFA questionnent la qualité pédagogique de l'apprentissage. Le bilan de la réforme de 2018 n'est à ce jour pas complet, notamment parce que les données sur le devenir des apprentis post-réforme ne sont pas encore disponibles.

- [CONSULTEZ ICI LA NOTE D'ETUDES](#)

## **6 RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE**

Le rapport sur l'usage des fonds (RUF) est désormais un rendez-vous annuel incontournable pour les acteurs du système de formation professionnelle. Ce document structurant met à disposition une information fiable et objectivée sur les principaux outils de la politique de formation professionnelle (apprentissage, compte personnel de formation, plan de développement des compétences des entreprises, etc...). Il alimente le débat public en permettant d'apprécier, au-delà du coût, l'efficacité des fonds engagés par les financeurs publics et paritaires.

Pour sa troisième édition, le RUF 2024 renforce sa double fonction d'éclairage du débat public et d'outillage de France compétences dans son rôle de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il ouvre de surcroît de nouveaux champs d'investigation, tout en identifiant des pistes d'amélioration du rapport pour les années à venir.

L'édition 2024 souligne en premier lieu des tendances lourdes, avec notamment, à côté de la coexistence de deux voies historiques d'accès à la formation pour les salariés (plan de développement des compétences et projet de transition professionnelle), le rôle majeur que joue l'alternance dans la politique de formation et la confirmation du rôle du CPF comme outil de mobilité pour les actifs sur le marché du travail.

Les fiches thématiques dédiées à ces dispositifs, désormais récurrentes, sont complétées cette année de plusieurs focus sur le marché de l'apprentissage, restituant plus particulièrement un ensemble de travaux relatifs aux stratégies économiques des organismes de formation par apprentissage (OFA) - avec des premiers travaux, encore exploratoires, sur l'investissement de ces organismes ou la question des mises à disposition à titre gracieux.

Le coût d'un contrat d'apprentissage est ainsi mis en regard du coût de revient d'un apprenti pour les organismes de formation. Les charges induites par l'activité d'apprentissage, composées pour plus de la moitié de coûts pédagogiques, augmentent sur longue période à peu près au même rythme que les salaires. Elles peuvent être minorées en raison des ressources (locaux, personnels, matériels...) dont bénéficient gracieusement plus d'un organisme sur dix.

En lien avec les mesures de régulation de ce secteur, la marge réalisée par les organismes de formation d'apprentis baisse depuis 2021 bien qu'elle reste positive. Ces organismes réinvestissent une fraction croissante de leurs fonds propres dans le développement de leur activité d'apprentissage. Ces investissements restent également soutenus par des subventions publiques (Régions) et paritaires (OPCO).

- [CONSULTEZ ICI LE RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS](#)



Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie  
01 81 69 01 40

SUIVEZ-NOUS SUR :   

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)